



PRESTATION DE SERMENT DEVANT LA COUR D'APPEL DE PAU

Nous vous invitons à adresser votre demande de prestation de serment au Bâtonnier du Barreau de Pau en exercice à l'adresse suivante :

Ordre des Avocats de Pau
3 bis rue Gassiot
64000 PAU

Vous préciserez le nom du barreau auquel vous souhaitez vous inscrire et joindrez à votre demande les pièces suivantes :

- L'original du CAPA.
- L'original de la Maîtrise ou du Master.
- Un extrait d'acte de naissance délivré par la Mairie du lieu de naissance.
- Le certificat de nationalité délivré par le Tribunal d'Instance de votre domicile (si retard dans la délivrance de ce document, transmettre une copie couleur de la pièce d'identité recto-verso).
- Un extrait B3 du casier judiciaire de moins de 3 mois
- 2 photos d'identité avec le nom et le prénom inscrits au verso
- Un curriculum vitae
- Un chèque d'un montant de 150 € libellé à l'Ordre des Avocats de Pau
- ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou ressortissant d'un Etat ou d'une unité territoriale n'appartenant pas à l'Union ou à cet Espace économique qui accorde aux Français la faculté d'exercer sous les mêmes conditions l'activité professionnelle que l'intéressé se propose lui-même d'exercer en France, sous réserve des décisions de conseil de l'Union européenne relatives à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne ou avoir la qualité de réfugié ou d'apatride reconnue par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ;

Il convient que vous justifiez de ce que votre pays d'origine accorde aux français *la faculté d'exercer sous les mêmes conditions l'activité professionnelle que l'intéressé se propose lui-même d'exercer en France (article 11 de la loi 1971 modifié par la loi n°90-1259 du 31 décembre 1990)*